

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE JEUDI 30 MARS 2023, À 16 H 34, À
LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU
129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA
PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SAMUEL PARISÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE
SONT PRÉSENTS :**

M ^{me} Cathy Poirier, mairesse	Ville de Percé
M. Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M. Gilles Daraiche, maire	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

M^{me} Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière & aménagiste

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 16 h 34 par monsieur Samuel Parisé, préfet. Madame Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

23-03-058-E

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le préfet, monsieur Samuel Parisé, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

23-03-059-E

**EMBAUCHE D'UNE CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT
SOCIOÉCONOMIQUE ET DES AFFAIRES TOURISTIQUES (AEQ)**

CONSIDÉRANT le départ madame Daphnée Pitre pour un congé de maternité d'un an et qu'il y a lieu de la remplacer pendant cette période;

CONSIDÉRANT que la candidate remplit adéquatement les exigences du poste ;

CONSIDÉRANT l'attitude et les aptitudes démontrées lors du processus de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé procède à l'embauche de madame Lise Beaudry à titre de conseillère en développement socioéconomique et des affaires touristiques (AEQ) à compter du 11 avril 2023 jusqu'au 19 avril 2024;

- Que le traitement salarial annuel soit établi selon la politique salariale en vigueur (classe 5, échelon 8).
- Qu'un contrat soit signé entre les deux parties pour officialiser le tout et que les objectifs à atteindre y soient déterminés.

Le tout est conditionnel à une enquête de pré-emploi favorable.

23-03-060-E

APPUI ET SOUTIEN FINANCIER AU PROJET « ATTRACTIVITÉ DE JEUNES PROFESSIONNELS »

CONSIDÉRANT le dépôt de la phase 1 du projet « Attractivité de jeunes professionnels » par le CJE option emploi via Place aux jeunes Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT que ce projet est considéré comme une action stratégique visant à attirer et retenir les nouvelles familles, les nouveaux talents et les nouveaux arrivants;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé appuie et soutienne financièrement le projet « Attractivité de jeunes professionnels » pour un montant maximum de 45 000 \$.

Le tout est conditionnel à ce que l'organisme respecte les règles ainsi que les modalités fixées au protocole d'entente par la MRC.

23-03-061-E

CONSTATS D'INFRACTION – OFFRE DE SERVICE DE ME WILLIAM ASSELS

CONSIDÉRANT l'offre de service de Me William Assels à titre de procureur de la MRC pour le traitement de l'ensemble des constats d'infraction pénaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte l'offre de services Me William Assels, avocat de la firme Assels & Lepage aux taux suivants :

- 85 \$ par constat d'infraction incluant les constats relatifs au stationnement;
- 150 \$/h quant aux constats d'infraction relatifs aux règlements municipaux;
- Frais de déplacement de 0,50 \$ par kilomètre.

CORRESPONDANCE

Aucune

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT par les membres présents que la séance soit et est levée à 16 h 40.

Samuel Parisé
Préfet

Christine Roussy
Directrice générale & greffière-trésorière